

emménagement : allocation de 200 euros

Par **mathou**, le **23/08/2006** à **12:07**

Une allocation de rentrée de 200 euros pour les étudiants emménageant

AFP 23.08.2006 - 9:24

<http://www.msn.fr/news/default.asp?id=0 ... sp&MSPSA=1>

Les étudiants boursiers ayant quitté le domicile familial pour s'installer dans un logement devraient bénéficier d'une allocation de rentrée de 200 euros, a annoncé le syndicat étudiant Fage après un entretien avec le ministre délégué à l'Enseignement supérieur.

Le gouvernement étudie en outre la possibilité d'exonérer les étudiants de la taxe d'habitation, selon l'édition de mercredi de La Tribune.

"François Goulard nous a annoncé que les boursiers prenant un logement individuel bénéficieront d'une allocation de rentrée de 200 euros pour aider à leur installation. Pour nous c'est une satisfaction", a annoncé à l'AFP Jean-François Martins, président de la Fage, à l'issue d'une concertation sur le sujet avec le ministre.

"On proposait cette allocation depuis un an. Pour nous, l'allocation va aider le passage des étudiants à l'autonomie", a poursuivi M. Martins.

Selon le président de la Fage, l'allocation devra être sollicitée lors de la première demande d'aide au logement et sera versée par la Caisse d'allocation familiale (CAF).

"Comme c'est sa première mise en place, ces allocations devraient tomber début novembre", a-t-il ajouté.

François Goulard recevra l'Unef mercredi sur ce dossier ainsi que tous les autres syndicats étudiants.

Lors de son discours annuel du 14 juillet, Jacques Chirac s'était déclaré "favorable" à la mise en place d'une allocation de rentrée pour les étudiants et avait assuré qu'il allait "demander au gouvernement de mettre ça au point".

A propos d'une exonération de la taxe d'habitation pour les étudiants, La Tribune affirme que "cette revendication, qui avait été évoquée en juillet par les organisations étudiantes devant Gilles de Robien, ministre de l'Education nationale, et François Goulard, secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur, a retenu l'attention des pouvoirs publics".

Cette mesure, envisagée "dans le cadre du budget 2007", "concernerait environ le million

d'étudiants qui trouve sous des formes variées (location, sous-location, colocation...) un logement dans le parc locatif privé".

La Tribune s'inquiète cependant de la façon dont "l'Etat compensera auprès des collectivités locales la perte de ressources que représenterait cette exonération".

Par **woodgecko**, le **23/08/2006** à **13:09**

"un logement dans le parc locatif privé"

ça veut dire que ceux qui logent au crous n'auront pas droit à cette aide ?

Par **cirdess**, le **24/08/2006** à **09:05**

Ca veut surtout dire que ça creuse encore les inégalités.

Tout pour les boursiers, les autres, ben ça doit se débrouiller sans l'assistance de personne.

Par **woodgecko**, le **24/08/2006** à **10:07**

je veux pas être méchant , mais les non-boursiers c'est pas les plus à plaindre , moi je me débrouille à 100% avec ma bourse et c'est pas évident .

Par **akhela**, le **24/08/2006** à **10:22**

en fait woodgecko le problème viend quand tes parents gagnent juste un peu plus que le seuil pour être boursier (voir également quand tu te trouve à la limite entre 2 échelons) car tes parents n'ont alors quand même pas trop les moyens de t'aider (le cas d'un ami dont les parents remettent en cause chaque année le paiement de son inscription, il doit bosser toute l'année pour se payer ses fourniture -il est en art pla- et galère pas mal).

Par **woodgecko**, le **24/08/2006** à **10:28**

effectivement , je reconnais que ceux là peuvent en avoir gros sur la patate , puisqu'ils ne sont pas aidés par l'Etat et trop peu par leurs parents .

Par **mathou**, le **24/08/2006** à **13:14**

L'unef réclame la suppression de la taxe d'habitation pour les étudiants également - c'est dans Le Parisien de ce jour pour ceux qui peuvent le consulter.

Concernant l'allocation, voici ce qu'en dit Le Parisien :

[quote:37kr0nhz]" Concrètement, cette allocation sera en effet réservée aux étudiants boursiers. Et encore tous ne le percevront pas. Ne la percevront que ceux qui font leur première demande d'aide au logement. En clair, les étudiants concernés ne la percevront qu'une fois au cours de leur cursus universitaire. Sont également exclus du dispositif les moins de 20 ans dont les parents continuent de percevoir les allocations familiales (l'aide au logement n'étant pas cumulable avec ces allocations). Résultat, elle ne devrait concerner, selon l'unef, que 3,5% des étudiants "[/quote:37kr0nhz]

Par **maolinn**, le **24/08/2006** à **13:21**

[quote="akhela":17f9q3je]en fait woodgecko le problème viend quand tes parents gagnent juste un peu plus que le seuil pour être boursier (voir également quand tu te trouve à la limite entre 2 échelons) car tes parents n'ont alors quand même pas trop les moyens de t'aider (le cas d'un ami dont les parents remettent en cause chaque année le paiement de son inscription, il doit bosser toute l'année pour se payer ses fourniture -il est en art pla- et galère pas mal).[/quote:17f9q3je]

Le problème c'est surtout qu'il faut fixer des limites.

Quand on est pas boursier les parents ont les moyens d'aider, donc ce qu'il faut remettre en cause ce sont les parents qui ne veulent pas assumer et non le système de bourse.

Par **akhela**, le **24/08/2006** à **13:49**

ha bon? des parents gagnant une euro par an de plus que la limite de l'échelon zéro des bourses ne peut aider son fils que de 1 euro de plus que les parents de l'échelon 0
oui il faut des limites, mais à moins de baisser considérablement les critères sociaux des bourses le problèmes des familles en marge de la limite continuera de se poser.

Par **maolinn**, le **24/08/2006** à **15:01**

Mais justement la limite est étudiée de façon à ce que les personnes qui sont juste en dessous puissent quand même avoir les moyens d'étudier, je veux dire par là que les seuils sont fixés assez bas.

Moi je suis à l'échelon 1 et pourtant ma famille n'est pas super pauvre, donc je pense que même si je n'avais pas accès aux bourses, on s'en sortirait maintenant c'est sûr que mes études ne me coutent pas excessivement; par contre pour les études qui coutent très cher, comme tu l'as dit en art pla c'est vrai que ça pose pb, mais la majorité des études n'ont pas un prix aussi couteux.